



PRÉSERVER LA VILLE DE DEMAIN : PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Préserver notre environnement, limiter l'étalement urbain, organiser les déplacements routiers, prévoir les infrastructures publiques, tout en assurant le développement de notre commune notamment en besoin de logements et d'activités, voilà l'objet de nos travaux avec le PLU.

Nous sommes, au travers de réunions publiques, d'un questionnaire distribué à la population ou lors des dernières élections, venus en transparence vous présenter les projets qui nous permettront de répondre aux défis du développement de notre territoire. Le futur PLU va limiter les constructions anarchiques, préserver notre agriculture et proscrire les grands immeubles pour privilégier un habitat à plus faible densité et accessible. Il garantit également la protection de certains espaces naturels. Nous sommes attachés à notre environnement et notre qualité de vie que beaucoup nous envie. Enfin, il grave dans le marbre l'impossibilité de voir apparaître demain des projets désastreux comme celui porté par certains, d'une « autoroute urbaine » entre Tignieu et Jamezieu.

Nous aurons l'occasion de vous le présenter et d'en débattre à nouveau dans les prochains mois.

Un territoire doit se préparer à l'avenir et avec le PLU, c'est bien ce que nous entendons faire.

QU'EST-CE QU'UN PLU ?

① UN RAPPORT DE PRÉSENTATION : UN DIAGNOSTIC DE NOTRE TERRITOIRE

> CONSEIL MUNICIPAL : 15 DÉCEMBRE 2016



②

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

> CONSEIL MUNICIPAL : 10 MARS 2016



③

DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



④

UN RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Il servira à préciser les droits à construire ou le devenir des parcelles du territoire communal.



⑤

UN RÈGLEMENT

Il est applicable à la gestion des sols et notamment à l'aménagement de l'espace ainsi qu'à ceux qui veulent construire, rénover, agrandir ou modifier un bâtiment existant. Il prend en compte les règles d'implantation, de hauteur, de stationnement, de toiture...



⑥

DES ANNEXES

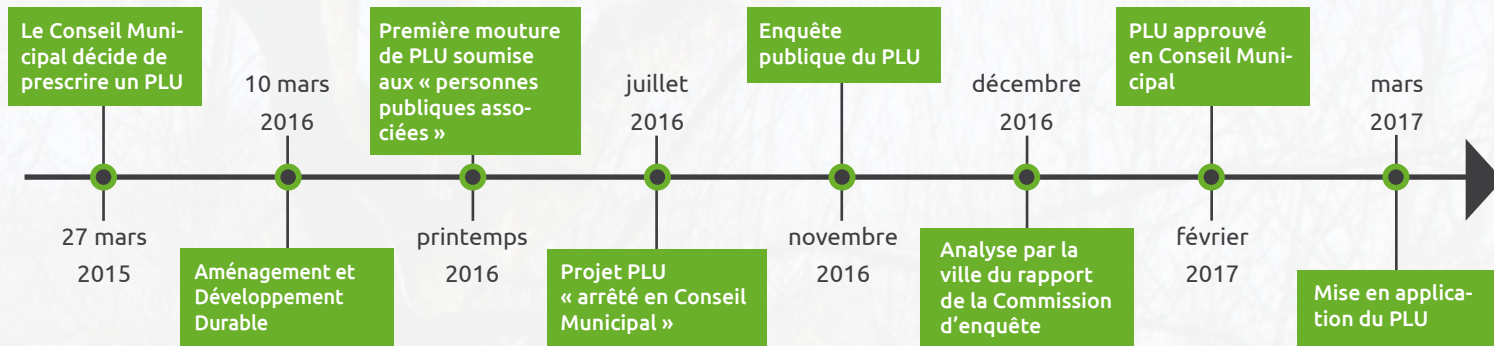
Elles comprennent : plan des réseaux, risques naturels, zones d'assainissement, zones de publicité, servitudes diverses, liste des immeubles d'intérêt architectural, ect...



Le Plan local d'urbanisme remplace le Plan d'occupation des sols (POS). Il définira le droit du sol et il agira sur l'aménagement du territoire. Concrètement, il interviendra sur l'urbanisme, l'habitat, les déplacements ou encore l'environnement.

LES ÉTAPES DU PLU

**3^e REUNION PUBLIQUE:
LE MERCREDI 15 JUIN
18H30 - SALLE DES FÊTES
DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLU**



CONCRÈTEMENT : OUI AU CONTOURNEMENT, NON À L'AUTOROUTE URBAINE !

Depuis plusieurs années, nous nous battons contre le projet poursuivi par certains de construire une voirie à grande circulation entre Tignieu et Jamezieu. Le conseil municipal du 10 février 2016 a acté le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

Ce document qui traduit une part de notre ambition en matière de développement durable, inscrit notre prochain PLU dans des objectifs plus lointains. Nous voulons ainsi répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Le projet de grande voirie est dépassé. Il est coûteux par les aménagements, notamment la construction d'un pont supplémentaire, qu'il génère ; et destructeur pour nos terrains agricoles. Enfin, il consacrerait une barrière routière dans notre commune. Pour toutes ces raisons nous y sommes fermement opposés.

Ainsi, nous avons pris acte de cette position ferme et des alternatives qui existent notamment avec le contournement sud de Jamezieu et l'utilisation du pont et des infrastructures existants. Enfin, nous avons réaffirmé notre détermination à voir l'ancienne ligne de train reconvertie en transport public (tram/train) pour inscrire notre territoire dans le réseau de transport de la métropole lyonnaise.



Elisabeth ROUX,
4^{ème} adjointe.